



# Règlement intérieur 2023-2024

1 – L'adhésion à l'association Arc MountainBike Club comprend l'acceptation de son règlement intérieur et de ses statuts. Les habitants de la commune de Bourg-Saint-Maurice seront prioritaires en cas de limitation de nombre.

2 – L'assemblée générale se déroule à l'automne, une voix est détenue par chaque adhérent au club affilié à la FFC (droit d'entrée + licence FFC + droits d'entraînements). Les membres uniquement licenciés (droit d'entrée + licence) sont conviés à cette assemblée. Les personnes extérieures à l'association devront bénéficier d'une invitation.

## **3 – Licence & Adhésion :**

**3.1 Adhésion :** Elle est fixée par le bureau lors de l'assemblée générale. Pour la saison 2023/2024, elle est fixée à 60€. Cette adhésion devra être acquittée avant le 30 septembre 2023, après cette date elle est fixée à 75€. L'adhésion familiale ( au moins deux membres de la même famille) est fixée à 90€

**3.2 Droit d'entrée entraînements :** Il est fixé pour 2023/2024 à 150€ pour la section DH , à 70€ pour les sections MBKA Gr1/2/3/4 et 45€ pour Les Arcs Tarmac, seule cette cotisation acquittée permet de participer aux entraînements.

**3.3 Licence FFC :** L'adhésion à Arc MountainBike Club, affiliée à la FFC comprend obligatoirement l'achat d'une licence auprès de la FFC. Une licence compétition est obligatoire pour le groupe DH.

**3.4** Pour les licenciés de plus d'une saison, le club prend à sa charge les frais des licences supérieures à la 3ème Catégorie.

**3.5** L'association prend en charge le coût des licences FFC des membres du bureau, des entraîneurs et des entraîneurs stagiaires ( à compter de 10 séances d'encadrement) .

**3.6** Le coût de la classe club pour l'année scolaire 2023-2024 est fixé à 450€. Les jeunes s'engageant dans ce parcours doivent respecter les horaires décidés par le Collège et s'engager dans un certain nombre de compétitions. L'assiduité aux entraînements de la Classe Club est primordiale, les absences devront être justifiées et elles seront transmises au Collège.

#### **4 – Entraînements encadrés :**

4.1 - Pour participer aux entraînements, la licence FFC doit être obligatoirement validée par le comité régional

4.2 - Le respect du règlement fédéral pour chaque discipline sera demandé.

4.3 - Le port du maillot du club est obligatoire

4.4 - La rémunération des entraîneurs est fixée à 75€ par demi-journée sous réserve d'être en règle vis-à-vis de la Loi (travailleur indépendant...) Pour les entraîneurs bénévoles, le repas sera fourni lors des entraînements et un dédommagement non financier pourra être envisagé au cas par cas .

#### **5 – Chaque adhérent doit respecter la charte MBF (Mountain Bike Fondation).**

**6 – Bénévolat,** chaque licencié (ou parent pour les mineurs) doit :

- Donner une journée par an pour des opérations de nettoyage ou de balisage de sentiers.

- Participer à l'organisation du week-end de l'Arcadienne (ou trouver une personne pour vous remplacer le cas échéant).

A cet effet une caution de 80€ vous est demandée. Cette somme sera versée à une personne que nous solliciterons pour vous remplacer.

**7 - Ne pas diffuser d'images au nom du club sans l'approbation du bureau.**

#### **8 – Compétitions**

**8.1 Le matériel:** Chaque pilote se doit d'avoir un matériel en parfait état de fonctionnement et un comportement irréprochable lors des déplacements (entraînements ou compétitions).

**8.2 Les réclamations** à apporter auprès d'une organisation doivent se faire après en avoir avisé un entraîneur ou le président.

**8.3 Les déplacements « CLUB »**

Ils seront organisés uniquement sur les manches Auvergne Rhône Alpes. Les pilotes prioritaires seront :

- 1 - les débutants du groupe DH dont c'est la première saison de course.
- 2 - les catégories minime et cadet du groupe DH

Le minibus sera à disposition de ces déplacements mais le coût sera réparti au prorata du nombre de participants (frais de route, d'hébergement et de restauration).

Cas des TDJV et TRJV : La présence des parents est obligatoire. Le tarif sera de 20€ par enfant ( inscription, coach)

8.4 : Décision de participation des compétiteurs. Le Responsable Sportif décide des participations au vu du niveau des jeunes pour leur sécurité.

8.5 Inscriptions aux différentes compétitions : L'association inscrit les adhérents appartenant au TEAM, après réception de leur programme de course en Coupe de France, Championnat de France, Coupe d'Europe, Championnat d'Europe et Coupe du Monde.

Le paiement des inscriptions est à effectuer au Club 15 jours avant la compétition.

Cf : Contrat Team 2023-2024

Les adhérents hors TEAM s'inscrivent en individuel sur les compétitions régionales, nationales et internationales.

Les frais d'inscriptions pourront être remboursés à l'issue de la saison sur les mêmes règles que celles du team.

8.6 La présence des parents des enfants mineurs est obligatoire sur les courses

## **9 – La tenue**

9.1 Un maillot est donné à chaque adhérent pour deux saisons, il peut être remplacé si celui-ci n'a plus une taille qui correspond.

9.2 La tenue est attribuée à titre personnel et ne doit pas être modifiée tant qu'elle est d'actualité.

9.3 Le port du maillot est obligatoire lors des séances encadrées par le club, des manches de compétitions et sur les podiums.

9.4 Pour les coureurs avec des sponsors personnels, le Club proposera d'intégrer leurs logos au maillot du Club. Pour les coureurs faisant partie d'un autre team que celui du Club, ils devront intégrer le logo du Club sur leur tenue de Team.

## **10 – Respect des tracés :**

- Ne pas emprunter les pistes dites « Les Granges » et « La Violette » pendant la saison d'hiver sans autorisation préalable.
- Ne pas tracer d'itinéraires sauvages sur le domaine public.

**11-** Les adhérents doivent avoir un **esprit sportif et une conduite irréprochable** pendant les entraînements et les compétitions. Si tel n'était pas le cas, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion pourraient être prononcées.

**12 – Nous rappelons le caractère discrétionnaire de la décision du bureau d'accepter ou non un candidat à l'adhésion et précisons que les décisions de refus d'admission n'ont pas à être motivées.**

Nom Prénom

Fait à

Le

Signature